



Mairie de Villargondran

COMPTE-RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL Vendredi 10 décembre 2021

PRESENTS : ROSSI Philippe, Maire, RICCIO Georges, BOIS Hélène, DURUISSEAU Gilles Adjoints, BOIS Stephan, CATTELAN Maurice, LAVARDA Grégory, MERLOZ Christiane, ROSSAT Philippe, ROSSI Romain, SALLIERE Michel.

ABSENTS : ASSIER Aurore donne procuration à RICCIO Georges, JAMEN Pascal donne procuration à ROSSI Philippe, JAUDOIN Carine donne procuration à BOIS Hélène, COHENDET Coralie donne procuration à MERLOZ Christiane.

Secrétaire de séance : MERLOZ Christiane

Date de convocation du Conseil Municipal : 3 décembre 2021

1 - approbation du compte rendu du 04/10/2021

Pas de remarque. **Vote : 15 pour**

2- engagement des dépenses d'investissement M14 et M49

Comme les années précédentes et conformément aux textes applicables, il est proposé au Conseil Municipal, avant l'adoption du budget 2022, de faire application de cette disposition à hauteur de :

200 032 € (< 25 % X 800 128 €) pour le budget de la commune M14.

Au chapitre 10 : 5 000 €

Au chapitre 21 : 100 000 €

Au chapitre 23 : 95 032 €

Et à hauteur de **5 808 €** (< 25 % X 23 232 €) pour le budget de l'eau M49.

Au chapitre 21 : **5 808 €**

Vote : 15 pour

3 – décision modificative M49

Une augmentation de crédits est nécessaire sur le BP M49 afin de pouvoir régler les dernières dépenses de 2021. Ce qui implique également une augmentation sur le BP M14 puisque la subvention communale vers le budget eau est nécessaire.

DM M49 = Dépenses de fonctionnement au c/ 618 divers + 3 000 €

Recettes de fonctionnement au c/74 + 3 000 €

DM M14 = Dépenses de fonctionnement au c/65737 subvention + 3 000 €

Recettes de fonctionnement au c/ 7067 + 3 000 €

Vote : 15 pour

4 – vente de terrain à un particulier

Elle concerne une régularisation de terrains suite à la construction du lotissement de la Mistrolette et notamment la parcelle A 2587 de 242 m² à céder aux consorts ROLLET. Une délibération avait déjà été validée pour un échange qui n'est pas conforme, les parcelles étant toutes communales.

La délibération doit être reprise avec la vente de cette parcelle.

Vote : 15 pour

5- achat de terrain à la demande d'un particulier

Monsieur Alain JAUDOIN propose la vente de ses 8 parcelles à la commune.

Après en avoir délibéré, et avant de prendre une décision, il faut se renseigner sur le montant des frais notariés, ces parcelles étant toutes situées en zone non constructible.

Ce sujet est reporté à la prochaine réunion.

6 – certification de la gestion durable de la forêt communale

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité pour la commune, de continuer à adhérer au processus de certification PEFC afin d'apporter aux produits issus de la forêt communale les garanties éventuellement demandées par les industriels, les négociants et les consommateurs concernant la qualité de la gestion durable.

L'adhésion est renouvelée pour 5 ans et pour un montant total de 235.78 €.

Vote : 15 pour

7 – TELT : acquisition de parcelles communales

Dans le cadre du projet de la section transfrontalière la société TELT demande l'acquisition de 3 parcelles. La parcelle A 2681 de 36 m² située dans le talus du terrain de football, et les parcelles G 740 et G 741 situées à proximité du parking du plan d'eau. Un accès est situé sur ces dernières parcelles. Monsieur le Maire n'a pas pu les joindre avant la réunion et il est préférable de demander des explications avant de prendre toute décision.

Ce sujet est reporté à la prochaine réunion.

8 – compte - rendus des commissions

Travaux : Georges RICCIO

Les illuminations ont été mises en place.

Plan d'eau : le busage a été réalisé, reste les enrobés sur environ 50 m.

Le parking du plan d'eau va être aménagé par TELT pour la mise en place des bandes transporteuses. Il faut envisager son déplacement sur la partie droite avant l'accès sous le petit pont. A voir avec l'entreprise. Budget eau 2022, il faudra prévoir une augmentation par rapport aux amortissements du SIA et SAAEMM.

M. le Maire : Informations sur travaux à prévoir :

Devis pour les remontées de l'humidité murs de l'église : 57 201.48 €.

Une partie de route de l'Amoudon doit être reprofilée pour éviter les écoulements d'eau vers les habitations de Messieurs GUANDALINO et LUCIA. Le devis d'élève à 36 083.07 € (trottoirs et bordures compris pour un montant de 8189.91 €). A noter que l'entreprise qui travaille sur les lieux dans le cadre des grands travaux de la liaison Lyon Turin a pris à sa charge la mise en souterrain des lignes et la pose des candélabres. Les travaux sont programmés au printemps 2022.

En parallèle, l'accès aux conteneurs de la salle polyvalente sera supprimé côté route départementale.

Un déplacement de ces derniers a été envisagé pour un montant de 22 750 €, les conteneurs devant être changés, à voir.

Il a été également décidé de profiter des travaux actuels pour aménager un trottoir le long de la RD pour faciliter la descente des élèves du bus scolaire avec la matérialisation d'un passage sécurisé. Prise en charge par le maître d'ouvrage SNCF Réseaux.

Pour information, dans le cadre du FAST (procédure grands chantiers), une personne à la 3CMA est chargée de répertorier tous les projets des communes qui pourront ainsi bénéficier d'aides, pour la réfection de leurs bâtiments. Pour Villargondran, sont concernés la chapelle St Rock, l'église, la maison des associations, la résidence séniors, l'accessibilité de la salle polyvalente.

Communication – CIAS : Hélène BOIS

Demande de la mission locale pour intervenir en réunion avec le conseil et présenter le panel des actions proposées aux communes

La commission enfance jeunesse sera intégrée au sein du CIAS à compter du 1^{er} janvier 2022.

Les colis des aînés ont été distribués.

Le téléthon avec une très bonne participation des jeunes a rapporté la somme de 560 €.

3 animations sont prévues au café associatif durant le mois de décembre, dégustation de vin d'Alsace et vin chaud.

9 – informations et questions diverses

Dans le cadre de l'association BADARUS créée avec le film « Deux semaines de juin », une soirée est organisée le 23 décembre à 18 h.30 au Capucin gourmand. L'équipe de la Mairie est invitée.

Sous des écoles, le Noël de l'école sera organisé à la salle polyvalente. Vu la situation sanitaire, seuls les élèves y participeront.

Pour la même raison la soirée des élus et personnel prévue le 17 décembre est annulée.

La cérémonie des vœux est programmée le 15 janvier, sans buffet.

Nicolas MOLLARET nous informe qu'il ne reconduit pas sa candidature pour la gestion du snack l'été prochain. Un appel à candidature peut être lancé.

Recrutement d'un agent pour le remplacement de Patrick ARDUIN, suite départ en retraite, 1 seule candidature nous est parvenue, sans profil espaces verts qui était recherché.

Séance levée à 20 h.10